

CONTRAT

ASPERGES BIO

Entre le Consommateur en AMAP

Nom :

Adresse :

Mail/téléphone :

Adhérent de l'association Pêche de Vigne Léognan

Le consommateur en Amap « Pêche de Vigne » respecte les principes de la charte des Amap « lire la charte »

Et Le producteur Donna Harvey

Qui s'engage à vous proposer dans le respect des principes de la charte des AMAP des Asperges en culture bio.

Le prix est fixé à 6.5 € le kilo. Les distributions se feront donc les mercredis 13 et 27 juin **de 18H30 à 19H30**, au Chalet du lac Bleu à LEOGNAN

Votre commande	Quantité souhaitée le 13/06/18	Quantité souhaitée le 27/06/18
Nombre de kilo souhaité		
Prix total par livraison (6.5 euros le kilo)		

Merci de bien vouloir remettre le contrat signé, en double exemplaires, et votre règlement au plus tard à la première distribution.

votre règlement

1 chèque de ... .. € ou 2 chèques : ..... € (2 premières livraisons)

À libeller à l'ordre de : EARL Harvey producteur à Saucats.

En aucun cas, les paniers non retirés seront remboursés.

Le producteur s'engage à livrer les produits sur le lieu de distribution.

Fait à Léognan, le :

Nom et prénom : (acheteur) ..... M. Donna Harvey : (producteur)

Signature

Signature

*pechedevigne@free.fr la personne qui coordonne le contrat : catherine.madrid@wanadoo.fr*